Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Cadarache-criticite

2 décembre 2015

France : CEA Cadarache : Violation d'une règle de criticité dans un conteneur d'entreposage de matières fissiles

A l'occasion du contrôle d'un conteneur dans le cadre d'un inventaire, le CEA a découvert la présence inattendue de plusieurs enveloppes hydrogénées et de 48 grammes de plutonium. La présence de ce plutonium n'est pas conforme aux règles générales d'exploitation de l'installation relatives aux normes d'entreposage pour ce conteneur qui ne devait renfermer que de l'oxyde d'uranium.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une règle de criticité dans un conteneur d'entreposage de matières fissiles
16/12/2015

Magasin central des matières fissiles (MCMF) - Dépôt de substances radioactives - CEA

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée le 2 décembre 2015 par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Cadarache du non-respect d'une règle de criticité relative à un conteneur d'entreposage de matières fissiles reçu en 1995 sur l'installation MCMF.

A l'occasion du contrôle de ce conteneur dans le cadre d'un inventaire, le CEA a découvert la présence inattendue de plusieurs enveloppes hydrogénées et de 48 grammes de plutonium dans ce conteneur. La présence de ce plutonium n'est pas conforme aux règles générales d'exploitation de l'installation relatives aux normes d'entreposage pour ce conteneur qui ne devait renfermer que de l'oxyde d'uranium.

Cet évènement n'a aucune conséquence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation. Les masses de matières hydrogénées et de plutonium présents dans le conteneur

restent compatibles avec les études de sûreté criticité.

Cet évènement met toutefois en évidence un défaut de connaissance du contenu exact de ce conteneur ancien. Des évènements similaires liés à des conteneurs anciens avaient été détectés en 2008 et en 2014. Le CEA doit transmettre à l'ASN sous deux mois un compte rendu d'analyse complet pour identifier l'origine de cette anomalie et présenter les mesures correctives prises afin d'identifier les conteneurs qui seraient susceptibles de se trouver dans une situation comparable.

Cet évènement a été déclaré par le CEA au niveau 0 de l'échelle INES (graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité). En raison de la présence de plutonium non prévue par la norme d'entreposage de ce conteneur, l'ASN classe cet événement au niveau 1 de l'échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-regle-de-criticite-dans-un-conteneur-d-entreposage-de-matieres-fissiles2